



## DPO : Un rôle clé face au RGPD

Me Anne Dorthe dirige le pôle protection des données de l'étude WILHELM Avocats SA à Lausanne et s'apprête à suivre une formation de délégué à la protection des données « DPO ».

*de Jean Jiboule*

### Quel est le rôle du « DPO » ?

Il informe et conseille l'entreprise dans les problématiques liées au traitement des données personnelles. Il contrôle le respect des lois et sert d'interlocuteur privilégié face aux autorités.

### En quoi le DPO est-il un acteur indispensable ?

Dans certains cas, sa désignation est obligatoire. Par exemple pour une clinique privée qui traite de données personnelles sensibles. En général, elle est encouragée face à la complexité des lois. Le DPO peut être interne ou

externe à l'entreprise, mais il doit être indépendant et avoir les ressources et les compétences nécessaires pour mener sa mission.

### Choisir un DPO externe est-il une bonne solution ?

Oui, cela permet de réduire les coûts et d'élargir le choix lors du recrutement. Un DPO externe aura plus d'indépendance et d'objectivité. Face aux défis de mise en conformité de l'entreprise en matière de protection des données, le besoin d'être conseillé par des professionnels compétents est croissant. Cette



**Anne Dorthe**

Avocate spécialiste GDPR

formation de DPO s'inscrit dans la philosophie de WILHELM Avocats, pour anticiper avec nos clients les probléma-



tiques juridiques, en menant une supervision juridique en amont pour éviter les litiges et les complications.

### Quels sont vos premiers constats depuis l'entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018 ?

Beaucoup d'entreprises n'ont pas mis en place les mesures nécessaires, ou se sont contentées de réagir en urgence. C'est insuffisant et les premières sanctions sont déjà tombées. Il est primordial pour chaque entreprise de s'atteler à cette problématique en s'entourant de professionnels qualifiés. ■